



### **Le public à nouveau admis aux séances du conseil municipal à Bromont**

La prochaine séance extraordinaire du conseil municipal de Bromont, consacrée au budget, se tiendra en présence des élus et d'un nombre restreint de citoyens, à l'hôtel de ville situé au 88 boulevard de Bromont, le 13 décembre 2021 à 19 h 30.

Le nombre de places dans la salle est limité afin de respecter les consignes sanitaires en place pour combattre la COVID-19. Afin de se conformer à la distanciation de 1 mètre, la séance accueillera un maximum de 20 citoyens dans la salle du conseil. Les personnes qui souhaitent être présentes doivent **s'inscrire avant le vendredi 10 décembre à midi** en envoyant un courriel à [greffe@bromont.com](mailto:greffe@bromont.com). Leur présence sera confirmée en cours d'après-midi.

Les citoyens admis à l'hôtel de ville devront suivre les consignes habituelles de désinfection des mains et du port du masque, en plus de signer le registre à l'entrée. Les portes de l'hôtel de ville ouvriront à 19 h 15, soit 15 minutes avant le début de la séance.

#### **Webdiffusion**

Les séances du conseil municipal sont toujours diffusées en Facebook Live sur la page officielle de la Ville de Bromont, en direct sur la chaîne YouTube de la Ville et sur le site Internet au [bromont.com](http://bromont.com). Elles peuvent être visionnées en différé à l'adresse suivante : [bromont.net/administration-municipal/proces-verbaux/](http://bromont.net/administration-municipal/proces-verbaux/)

#### **Périodes de questions**

Les citoyens présents pourront poser des questions aux élus :

- lors de la période de questions, d'une durée de 30 minutes, à la fin de la séance.

Les citoyens qui ne sont pas présents à la séance pourront poser une question aux élus :

- en acheminant leur question portant sur l'ordre du jour au [greffe@bromont.com](mailto:greffe@bromont.com) jusqu'au lundi 13 décembre 2021 à 16 h. Toutes les coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone) doivent apparaître dans le courriel afin de contacter les personnes s'il y a lieu.
- pendant la séance en écrivant dans la section "Commentaires" de la page Facebook de la Ville de Bromont en indiquant le nom complet et la rue, sans quoi les questions ne seront pas traitées. Les questions seront prises en compte jusqu'à ce que la période de questions débute.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021, À 19H30**

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2022**
- 3 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024**
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5 LEVÉE DE LA SÉANCE**